



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Allocation de rentrée scolaire - lycéens majeurs

Question écrite n° 31692

#### Texte de la question

Mme Béatrice Descamps interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'allocation de rentrée scolaire (ARS). L'allocation de rentrée scolaire s'adresse aux lycéens mineurs. Or certains lycéens nés en début d'année ou redoublant se voient privés de cette aide tandis que les frais de scolarité sont inchangés. L'enquête PISA de 2012 indique que 28 % des élèves français âgés de 15 ans déclarent avoir déjà redoublé au moins une fois. Selon la DEPP, 82 % d'élèves sont en retard en CAP, 57 % en 2<sup>de</sup> professionnelle et 20 % en 2<sup>de</sup> générale et technologique. Elle souhaiterait donc connaître les actions du Gouvernement pour ces 28 % de lycéens de plus de 18 ans (donc plus de 200 000 élèves en terminale chaque année) exclus de l'ARS à la rentrée de septembre 2020.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Béatrice Descamps](#)

**Circonscription :** Nord (21<sup>e</sup> circonscription) - UDI et Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31692

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 août 2020](#), page 5257

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)